

CÉLIMÈNE Fred et André LEGRIS (éds), *L'Économie de l'esclavage colonial : enquête et bilan du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, CNRS Éditions, Paris, 2002, 188 p., réf. dissém., index, fig.

Nicolas Rey

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/jsa/911>

DOI : 10.4000/jsa.911

ISSN : 1957-7842

**Éditeur**

Société des américanistes

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 2003

Pagination : 218-222

ISSN : 0037-9174

**Référence électronique**

Nicolas Rey, « CÉLIMÈNE Fred et André LEGRIS (éds), *L'Économie de l'esclavage colonial : enquête et bilan du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, CNRS Éditions, Paris, 2002, 188 p., réf. dissém., index, fig. », *Journal de la Société des américanistes* [En ligne], 89-1 | 2003, mis en ligne le 17 novembre 2005, consulté le 02 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/jsa/911> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/jsa.911>

---

Ce document a été généré automatiquement le 2 septembre 2022.

Tous droits réservés

---

CÉLIMÈNE Fred et André LEGRIS (éds),  
*L'Économie de l'esclavage colonial :*  
*enquête et bilan du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle,*  
CNRS Éditions, Paris, 2002, 188 p.,  
réf. dissém., index, fig.

Nicolas Rey

---

- 1 Cet ouvrage collectif, regroupant des communications d'auteurs réunis sur le campus universitaire de Schoelcher (Martinique) en 1999 sur le thème *Esclavage, travail salarié et institutions*, est avant tout le résultat d'une collaboration étroite initiée dès 1996 entre le Centre d'études et de recherche en économie, gestion, modélisation et informatique (CEREGMIA) et le Laboratoire d'analyses des transformations de l'appareil productif et stratégies économiques sectorielles (LATAPSES).
- 2 L'objectif avoué de ce travail est de replacer l'économie au cœur même de la recherche sur l'esclavage, en remettant en perspective les changements du discours intellectuel autour de cette thématique. Un des apports essentiels de cet ouvrage est d'avoir montré l'influence directe – de la morale à l'économie – que les penseurs anglais ou français du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles ont eue sur la prise de décision politique, de l'esclavage aux abolitions. On distinguera deux phases cruciales dans l'analyse :
  - 3 – de la justification à la démonstration de la non-profitabilité de l'esclavage ;
  - 4 – la question de la « sortie » de l'esclavage et le passage au salariat.
- 5 Dans une première partie, « une mise en perspective de l'institution esclavagiste », Christian Schmidt et Michel Herland montrent comment les thèses naturalistes dominent la pensée dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (on pense aux théories de classification des espèces proposées par Linné en 1758 et par Buffon en 1749), auxquelles s'ajoutent des démonstrations par l'économie sur les « bienfaits » de l'esclavage (voir Malachy Postlethwayt, *The National and Private Advantages of the African Trade*, Londres,

1746). Dans ce contexte, des auteurs comme Hobbes vont être critiqués, notamment par Rousseau, dès lors qu'ils considèrent la relation d'esclavage dans un cadre contractuel, entre maître et esclave, le second servant le premier qui lui assure en contrepartie protection et subsistance. L'argument de l'État de guerre, sur lequel s'appuie Hobbes, ou encore Montesquieu, pour justifier la guerre entre les gouvernements qui mènerait directement à celle entre les peuples, et qui ouvre donc la voie à une interprétation naturaliste de l'esclavage, ne tient pas pour Rousseau qui voit dans l'esclavage un système de pouvoir à exclure du *Contrat Social* : ce dernier, en effet, regroupe tous les citoyens non dominés.

- 6 Et déjà, la question de la « sortie » de l'esclavage est posée en termes contractuels par les tenants du droit naturel, pour lesquels rompre avec le système esclavagiste reviendrait à couper le lien entre institutions et libertés individuelles.
- 7 Enfin, comme le suggéra Adam Smith, en ouvrant sur des acteurs « extérieurs » à la relation exclusive entre maître et esclaves, la théorie du jeu peut aussi permettre à ces derniers de se libérer. De plus, Smith est le premier à penser le coût du travail en relation avec la productivité, ce qui l'amène – contrairement à ses prédécesseurs – à considérer le coût du travail servile comme supérieur à celui du travail libre. Cette analyse remettait directement en cause la colonisation comme facteur de développement et mettait à mal l'idée selon laquelle l'esclavage était indispensable à la richesse des colonies. Smith ne souhaitait pas pour autant l'instauration d'une démocratie, mais voulait aménager la liberté du travail sous le contrôle d'un despote éclairé. Les considérations « morales » réintroduites par Smith pour l'analyse de l'économie de l'esclavage peuvent paraître ambiguës : l'esclavage d'après la position smithienne semblait immoral entre autres parce qu'il freinait la liberté de commerce, etc.
- 8 Dans la deuxième partie de l'ouvrage, intitulée « Esclavage et histoire des idées économiques », André Lapidus revient sur l'analyse économique de Smith et son apport déterminant dans le débat sur l'abolition, notamment lorsqu'il considère le contre-pouvoir comme seul à même d'aboutir, pour les esclaves, à la liberté. Pour Smith, d'un côté l'esclave n'est pas incité à l'accroissement de la productivité et, de l'autre, le maître ne se soucie guère des dépenses pour la reproduction de la force de travail, l'entretien de l'esclave étant négligé. Dans le système esclavagiste, les techniques de production de plus faible intensité capitalistique sont préférées ; en terme de productivité donc, l'usure d'un serviteur libre coûte bien moins que celle d'un esclave. La variable « risque de révolte » disparaît avec le travail libre, et Smith admettait l'omniprésence de ce risque, sous quelque régime esclavagiste que ce soit (en Grèce, à Rome, sous les tsars, dans les colonies européennes aux Amériques) en tenant compte tout de même que les esclaves révoltés ne l'emportaient jamais (ce que viendra contredire, après sa mort, la proclamation de la première république noire d'Haïti en 1804). Lapidus remarque très justement que Smith, dans sa comparaison des rapports maître/esclave avec les relations mari/femme ou père/enfants, retrouve une donnée essentielle dans tout processus d'émancipation : l'émergence d'un contre-pouvoir, qui permet notamment aux serfs de l'Europe féodale de marcher vers l'émancipation, avec le soutien du roi et de l'Église, sur la base d'intérêts communs de circonstance. Ce qu'observe Lapidus pour l'Europe féodale, j'ai pu également le constater dans le processus d'émancipation de la Révolution haïtienne. En effet, dès 1791, les esclaves insurgés du Nord se rapprochèrent du roi de France non pour des considérations de type monarchistes, mais bien dans leur intérêt

commun : limiter l'autorité des colons face à la métropole et affaiblir les nouveaux « maîtres » de la Nation, les révolutionnaires français.

- 9 Richard Arena va quant à lui s'intéresser aux penseurs français du XIX<sup>e</sup> siècle qui réfléchissent sur la solution de l'émancipation aux Antilles françaises. On constate qu'ils restent peu éloignés des positions de leurs prédécesseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle dans leur analyse de l'économie de l'esclavage. Pour Say, par exemple, travailler sous le soleil n'est bon que pour les « nègres ». Rossi et Sismondi sont, pour leur part, proches de l'analyse smithienne, en considérant la « mauvaise affaire » qu'est l'esclavage, tant pour l'esclave que pour le maître. Sur les solutions à apporter, ils sont en revanche plus novateurs. Say, s'il est opposé à l'abolition dans le cas des îles à sucre, prêche pour une indépendance de ces colonies. Rossi souhaite une abolition immédiate pour éviter une période transitoire propice à un accroissement des rancœurs, tout en consolidant le régime colonial, avec, pourquoi pas, un renforcement du monopole pour la protection du sucre produit dans les îles françaises. Sismondi pense que, si indemnité il y a, elle doit être reversée par le législateur non pas au maître, comme le préconise Rossi, mais à celui qui, chaque heure, chaque seconde de travail, a été le plus volé : l'esclave. Il se réfère à Haïti, mais pour défendre le modèle du métayage, qu'il présente comme la solution universelle combinée à l'abolition.
- 10 Contrairement aux économistes libéraux comme Sismondi entre autres, Tocqueville dans les années 1840 va s'intéresser aux rapports de production (voir ses articles parus dans *Le Siècle*) pour traiter du passage de l'esclavage au salariat. Philippe Steiner, pour clore la deuxième partie de l'ouvrage, a le mérite – même s'il ne considère pas cette analyse comme novatrice – de présenter un raisonnement toquevillien qui me semble être essentiel pour faire une sociologie contemporaine des sociétés issues de l'esclavage : les rapports de production entre ancien maître, devenu capitaliste, et ancien esclave, devenu salarié, ne sont compréhensibles que ramenés à la question de la propriété de la terre. Selon Tocqueville, ils oscillent entre deux équilibres :
- 11 – un équilibre bas, où les Noirs devenus libres ont la possibilité d'accéder à la propriété du sol, et donc de ne plus être obligés de travailler pour l'ancien maître, condamné dès lors à la ruine. Un amalgame intéressant est fait entre morcellement des grandes propriétés foncières et « barbarie », dans laquelle les Noirs affranchis, devenus petits propriétaires, retomberaient ;
- 12 – un équilibre haut, le seul souhaité par Tocqueville, créant un homme libre, au sens marxiste du terme, c'est-à-dire – comme le précise Steiner (p. 95) – « libre de choisir le capitaliste pour lequel il travaille, mais obligé de travailler comme salarié car privé des ressources qu'offre la possession du sol ». L'ancien esclave, privé des moyens de production, rejoindrait alors le statut du travailleur européen.
- 13 La troisième et dernière partie du volume, « Esclavage et travail salarié : une approche en termes de faits industriels », s'ouvre sur la question suivante : le système productif du sucre a-t-il été de tout temps exclusivement lié à l'esclavage ? Pierre Dockès rappelle utilement que l'esclavage ne fut qu'un élément dans la reproduction du « paradigme productif » au sein du système socio-technico-économique sucrier bien huilé et inchangé, depuis le VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup>, de la Mésopotamie aux Amériques. Il remet ainsi en cause le déterminisme technique ou économique souvent utilisé pour justifier de l'esclavage des nègres aux colonies, et livre les bases de la conception

hégémonique dans la production du sucre, depuis des siècles, d'un continent à l'autre, qui tiennent surtout à la reproduction d'une même logique sociale :

- 14 – isoler dans des camps de concentration – de préférence des îles – la société de plantation, afin de ne pas gangrener la société en général ;
- 15 – éliminer les populations « locales », remplacées par des nouveaux venus, déracinés, qui sont, eux, moins enclins à revendiquer des droits sur des terres ne leur appartenant pas, etc.
- 16 Un autre article donne l'occasion à Hai-Quang Ho de montrer, à travers le cas particulier de la Réunion, que le passage au salariat ne débute pas seulement après les abolitions, mais qu'il correspond à un long processus, engagé au sein même du système esclavagiste. En effet, après la prohibition de la traite en 1817 par la France, le gouvernement soucieux de mettre fin à la traite clandestine décida d'attirer une main d'œuvre dite d'engagés, correspondant à un type de salariat *contraint* : contrat de longue durée non résiliable sous l'autorité du même patron, mauvaises conditions de vie et bas salaires acceptés une fois pour toutes le temps du contrat (3 à 5 ans)... En maintenant des coûts salariaux bas, l'industrie cannière à la Réunion put rester compétitive face à celle du sucre de betterave. Et le passage de l'esclavage au salariat pour les Noirs, devenus libres après l'abolition de 1848, bénéficia d'un atout certain : le salariat était déjà dominant, avant cette date. Le cas de la Réunion présente donc l'intérêt de montrer comment le salariat, en ayant été mis en place bien avant l'abolition de 1848, permit à cette colonie, peut-être mieux qu'aux Antilles françaises, de maintenir une industrie sucrière solide sur le marché mondial, après cette période de transition de l'esclavage aux abolitions.
- 17 *Quid* justement de cette économie coloniale aux Antilles françaises ? Une relecture du fonctionnement économique de l'*habitation* antillaise à partir des théories de la firme (voir les travaux de Fogel et Engerman) est proposée par Fred Célimène et André Legris. La spécificité d'une telle organisation repose d'abord sur une relation d'agence propriétaire/gérant : le premier recherche le maximum en terme de résultat net d'exploitation ; le second, rémunéré en fonction du volume de production, doit tout mettre en œuvre pour inciter au mieux le travail productif des esclaves, en limitant les actions contre-productives (les révoltes et le marronnage sont à déconseiller, par exemple). Les auteurs montrent alors comment, en plus du système juridique officiel (Code noir, loi Mackau), s'est développée toute une série de pratiques implicites. Ainsi, des mesures d'incitation, non écrites, introduisirent même le concept de salariat de l'esclave pour des heures supplémentaires de travail fournies en périodes exceptionnelles de forte activité ; en contrepartie, l'esclave pouvait garder ses enfants dans son habitation, et donc améliorer son quotidien, en disposant d'une famille.
- 18 Ces dernières observations sont à l'évidence de première importance pour cerner toutes les subtilités de l'économie de l'esclavage dans les îles françaises et leurs répercussions sur l'organisation sociale de la société coloniale.

---

## AUTEURS

**NICOLAS REY**

ATER à Paris VIII, membre stagiaire du Laboratoire d'anthropologie urbaine